

Migrants, demandeurs d'asile, réfugiés

Comprendre & aider

v.2 - mai 2017



Préambule

Ce document est un outil pédagogique et synthétique d'information sur les problématiques des migrants, demandeurs d'asile et réfugiés. Il est destiné aux personnes qui souhaitent apporter leur aide aux migrants, mais qui manquent d'informations de base et ne savent pas où s'adresser.

Il est volontairement résumé et n'a pas pour vocation de se substituer aux documents officiels. Si vous repérez des erreurs, ou plus simplement si vous souhaitez suggérer des améliorations, envoyez un mail à david@torondel.net

DÉFINITIONS

Un **migrant**, selon la définition de l'ONU, est une personne née dans un pays et qui vit dans un autre pays pour une durée supérieure à un an, quelles qu'en soient les raisons. Ce terme n'est donc pas forcément adéquat pour désigner les personnes qui fuient leur pays en guerre ou dans une situation économique invivable. Mais c'est le terme le plus couramment utilisé dans les médias. Un **réfugié**, au sens littéral du terme, est une personne forcée de quitter son pays à cause d'une crise politique majeure : guerre, violences ethniques. Ce terme serait plus adéquat, mais il désigne aussi le statut d'une personne dont la situation correspond à la définition qui se trouve dans la Convention de Genève de 1951.

Un **demandeur d'asile** est une personne ayant fui son pays parce qu'elle y a subi des persécutions, ou craint d'en subir et qui est en quête d'une protection internationale et dont la demande de statut de réfugié n'a pas encore fait l'objet d'une décision définitive.

« À peu près 20% des gens qui arrivent présentent des symptômes de psycho-traumatisme, liés à la proximité avec la mort. »

Source : France Terre d'Asile

LES RAISONS DE L'EXIL

Chaque jour, des centaines de personnes risquent leur vie à la recherche de conditions correctes d'existence. Quitter son pays, sa maison, ses proches, parfois une partie ou la totalité de sa famille, sa culture, est un acte difficile et traumatisant qui ne se prend qu'en dernier recours.

Les causes en sont le plus souvent multiples : catastrophes naturelles, conflits armés, épuration ethnique, persécutions, etc.

PLUS D'INFOS :

Vidéo : Exemples de situations menant à l'exil, et les chemins empruntés : <http://bit.ly/1QoOxU>

22 000

nombre de migrants qui seraient morts en tentant de gagner l'Europe depuis 2000, soit une moyenne de 1 500 décès par an.

Source : International Organization for Migration

3 735

personnes ont trouvé la mort en Méditerranée en 2015

Source : International Organization for Migration

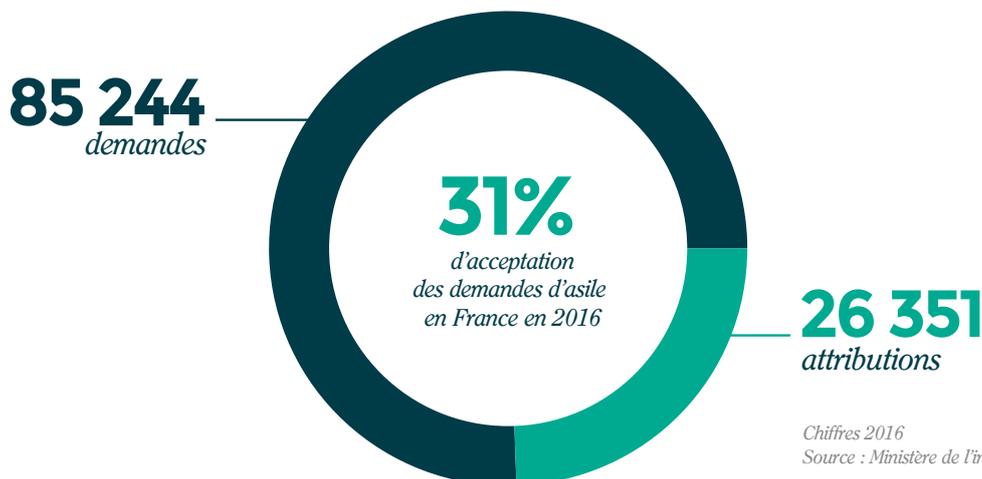
LE CHEMIN

La politique d'asile défini par les accords de Dublin font reposer la prise en charge des demandeurs d'asile par le pays par lequel ils sont entrés dans l'Union Européenne. Cet accord pose problème parce que la majorité des migrants ne souhaitent pas résider dans les pays en question, par exemple l'Italie ou la Grèce. Ils ont pour objectif plutôt des pays comme l'Allemagne, Le Royaume-Uni ou la Suède. Mais la majeure partie des flux migratoires passe par les aéroports internationaux de l'UE. La France n'est le plus souvent qu'une étape pour les migrants souhaitant atteindre le Royaume-Uni.

PLUS D'INFOS :

Article : Comprendre la crise des migrants en Europe en cartes, graphiques et vidéos : <http://bit.ly/1LPILKe>

Vidéo : Migrants : la crise européenne expliquées en cartes : <http://bit.ly/1jj2pDi>

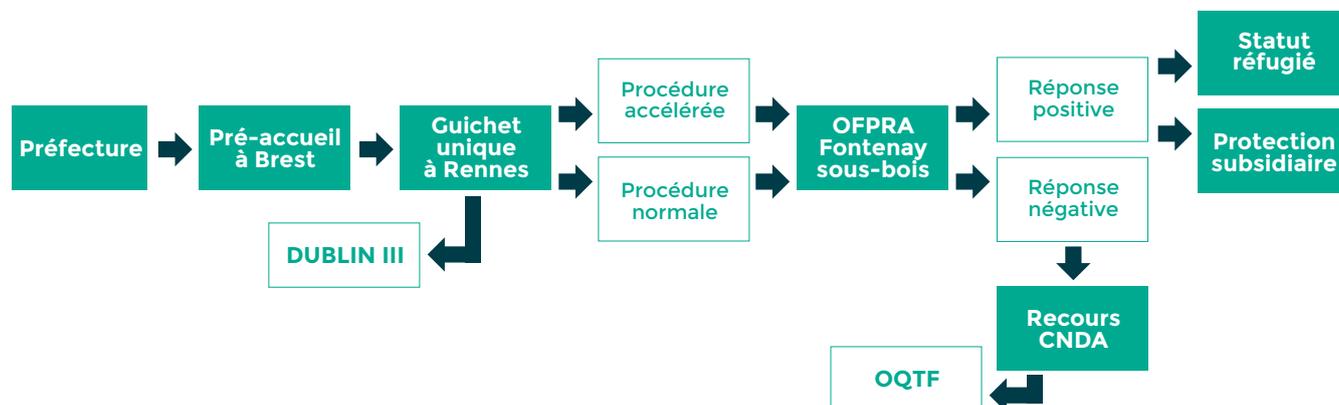


Chiffres 2016
Source : Ministère de l'intérieur

LA DEMANDE D'ASILE

Il est difficile de définir un parcours type dans les démarches administratives, tant les profils et situations des demandeurs d'asile sont diverses. Qui plus est les lois changent régulièrement... Ce qui implique pour les associations, organismes et bénévoles qui apporte assistance de se tenir au courant régulièrement de ces changements. La dernière version du CESEDA (Code de l'Entrée et du Séjour des Étrangers et du Droit d'Asile) date de novembre 2015.

Les étrangers qui arrivent en France pour une demande d'asile peuvent être entrés grâce à un visa touristique de 3 mois, et passé ce délai ils font une demande d'asile. Ils peuvent être entrés avec de faux papiers, ou encore être entrés sans visa à l'aide d'un passeur. Dans ce dernier cas de figure, la plupart ne possèdent plus de papiers, ni de passeports, ceux-ci leur ayant été retirés par les passeurs.



La préfecture et le pré-accueil

La personne ou la famille qui souhaite déposer une demande d'asile dispose de 120 jours après son entrée dans le territoire pour se rendre à la Préfecture. Celle-ci va enregistrer la demande et rediriger vers une association de pré-accueil. Lors de ce premier entretien il est expliqué au demandeur quelles seront les différentes étapes, la demande d'asile est enregistrée et une convocation est prise au «guichet unique» à la Préfecture, ou devront se rendre les personnes pour enregistrer officiellement leur demande, sous 3 à 10 jours.

Le guichet unique

L'agent de préfecture valide les informations, relève les empreintes des 10 doigts, et procède à un entretien individuel. A l'issue de cette première étape, l'agent informe sur la procédure qui sera mise en place. 3 cas de figure possibles :

PROCÉDURE DUBLIN

Si la demande d'asile est susceptible de relever de la responsabilité d'un autre pays, la procédure dite «Dublin III» est enclenchée. La préfecture procède alors aux démarches auprès de cet état pour qu'il prenne en charge le demandeur, sous un délai de 2 mois. L'état en question a alors 2 mois pour répondre. Sans réponse dans ce délai, il est considéré qu'il y a un accord implicite, et la procédure Dublin débute, avec différentes étapes. La personne va recevoir un «avis de readmission», une convocation à la préfecture ou au commissariat, dans certains cas être «assigné à résidence» (c'est à dire qu'il devra pointer au commissariat régulièrement), et au final se verra remettre un «rooting», c'est à dire un billet d'avion pour retourner vers le pays ou il est «dubliné».

Si après un délai de 6 mois de procédure Dublin la personne est toujours en France, il peut bénéficier d'une «requalification en procédure normale», et peut ensuite déposer une demande d'asile en France. Ce délai de 6 mois commence à partir de la réponse, implicite ou explicite, de l'état responsable. A chaque étape la personne peut déposer un recours, avec l'aide d'un avocat. Attention, certains recours sont suspensifs, c'est à dire qu'en cas de rejet du recours, le délai des 6 mois repart à zéro à partir de la date du rejet. L'opportunité ou non de déposer un recours est donc une question complexe, et la décision doit se faire en toute connaissance de cause, après en avoir étudié avec un avocat compétent les risques ou avantages.

Le gouvernement s'est engagé à «dédubliner» les personnes venant du camp de Calais. Cette promesse n'a pas forcément été respectée dans toutes les régions. Plusieurs associations se mobilisent pour faire respecter cette promesse, mais aussi l'étendre aux personnes venant du camp de Paris.

PLUS D'INFOS : <http://www.lacimade.org/nos-actions/droit-asile/reglement-dublin/>

PROCÉDURE ACCÉLÉRÉE

Si le demandeur a la nationalité d'un pays dit «sur», si ses empreintes ont été effacées, si la demande est hors délai, si il y a suspicion de fraude, etc. est alors enclenchée une **procédure accélérée**.

Dans ce cas la personne ne dispose que de 15 jours pour déposer son dossier, et ne bénéficie d'aucune aide.

PLUS D'INFOS : <https://www.ofpra.gouv.fr/fr/textes/ceseda-livre-vii>

PROCÉDURE NORMALE

Sinon est enclenchée une **procédure normale** : la personne bénéficie alors d'un titre de séjour provisoire de 3 mois, renouvelable le temps de l'étude de sa demande. Il dispose de 21 jours pour le dépôt de sa demande d'asile. Celle-ci doit être rédigée en français. Il peut alors bénéficier d'une allocation de demandeur d'asile (ADA), et d'une place en Centre d'accueil de demandeur d'Asile (CADA) ou autre lieu d'hébergement.

Etude de la demande d'asile par l'OFPRA

La demande d'asile est étudiée par l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA), qui convoque ensuite le demandeur pour un entretien individuel, si besoin en présence d'un interprète. Lors de cet entretien, le demandeur doit exposer sa situation, apporter des preuves de la gravité de sa situation.

PLUS D'INFOS : *Espoir d'asile* - <http://bit.ly/1Sv01qy>

Dans le cadre d'une procédure prioritaire, la réponse de l'OFPRA s'effectue sous 15 jours. En procédure normale, la réponse peut ne prendre que quelques semaines, si l'officier de protection estime que les informations qui lui sont transmises n'exigent pas de vérification. Dans la cas contraire, une enquête peut-être mise en place dans le pays du demandeur, ce qui rallonge le temps de réponse.

Si la réponse est positive

Dans 30% environ des cas, la réponse est positive, l'OFPRA accorde le statut de réfugié, ou une protection subsidiaire.

- Le statut de réfugié donne droit à une carte de résident de 10 ans, renouvelable.
- La protection subsidiaire est accordée à toute personne qui ne remplit pas les conditions du statut de réfugié, mais pour laquelle il existe des raisons de croire qu'elle court dans son pays des risques de subir des atteintes à sa personne (menace de mort, torture...). Cette protection donne droit à une carte de résident temporaire d'1 an, renouvelable ensuite pour des durées de 2 an.

Dans les 2 cas, le demandeur entre ainsi dans le droit commun.

Si la réponse est négative

Dans 70% environ des cas, l'OFPRA refuse le droit d'asile. Le demandeur dispose d'un délai d'1 mois pour déposer un recours devant la Cour nationale du droit d'asile (CNDA). L'audience est publique, et il peut être assisté d'un avocat.

La réponse se fait sous 21 jours. Si celle-ci est positive, il bénéficie du statut de réfugié ou la protection subsidiaire. S'il est de nouveau débouté, il peut faire l'objet d'une mesure de reconduite à la frontière, il doit quitter le territoire, et se retrouve en situation irrégulière s'il reste en France.

Vous voulez AIDER ?

Les migrants qui arrivent en France sont en situation de fragilité, souvent désarmé face aux complexités des procédures. Le dépôt d'une demande d'asile est d'autant plus compliqué pour eux qu'ils doivent rédiger les documents en français. Plusieurs associations apportent leur aide et leur expertise dans ce domaine, via un accompagnement régulier, ou par exemple en tenant des permanences pendant lesquelles les migrants peuvent demander de l'aide, obtenir un suivi de leur dossier, et si besoin être redirigés vers les organismes compétents.

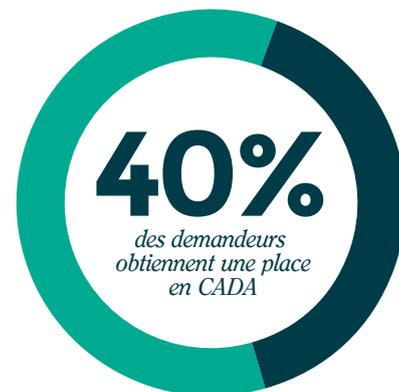
Ces procédures étant parfois complexes et lourdes de conséquences, il est IMPÉRATIF de ne pas improviser, et de toujours s'appuyer sur une association sérieuse (La Cimade, Gisti, LDH...), qui maîtrise le sujet, saura accompagner la personne en respectant toute la déontologie nécessaire, et qui dispose de réseaux d'avocats compétents et militants.

<http://www.lacimade.org>
<http://www.ldh-france.org>
<http://www.gisti.org>

LE LOGEMENT

A n'importe quel niveau d'avancement de la demande de droit d'asile, l'hébergement est un souci constant. Dans 40% des cas, la personne trouve une place en Centre d'Accueil pour Demandeur d'Asile (CADA).

«Les Centres d'Accueil de Demandeurs d'Asile (CADA) offrent aux demandeurs d'asile un lieu d'accueil pour toute la durée de l'étude de leur dossier de demande de statut de réfugié. Cet accueil prévoit leur hébergement, ainsi qu'un suivi administratif (accompagnement de la procédure de demande d'asile), un suivi social (accès aux soins, scolarisation des enfants, etc.) et une aide financière alimentaire. Les CADA sont en général gérés par des associations ou des entreprises.»



Il est important de savoir que quand un demandeur d'asile dépose une demande, il doit cocher une case stipulant qu'il s'engage à accepter la place en CADA qui lui sera éventuellement proposé. S'il ne le fait pas, il remet en cause son accès aux droits. Donc quel que soit l'hébergement qu'il aura trouvé préalablement, dès qu'une place lui est proposé, ou que ce soit, il doit s'y rendre. Les logements en CADA peuvent être des logements collectifs ou des studios ou appartements dans des immeubles. Les logements sont généralement rudimentaires.

Dans 60% des cas, le demandeur n'obtient pas de logement en CADA. Ils sont alors parfois hébergés chez des compatriotes, ou à la rue et enchaînent les hébergements d'urgence. Les personnes déboutées du droit d'asile ont encore la possibilité de faire une demande de titre de séjour, mais n'ont plus droit à un logement en CADA.

Vous voulez AIDER ?

Des réseaux d'hébergements citoyens se mettent en place, pour les personnes n'ayant pas d'accès à une place en CADA.

<http://www.utopia56.com/fr/actualite/lancement-reseau-hebergement-citoyen-utopia-56>

<http://www.jrsfrance.org/welcome-en-france-refugie/>

<https://www.singafrance.com>

Des initiatives sont également mises en place pour l'hébergement des personnes déboutées du droit d'asile, comme les assos «100 pour un toit».

<http://100pouruntoit.wixsite.com/centpouruntoit>

LES AIDES FINANCIÈRES

Une fois l'enregistrement de demande d'asile effectuée, une aide financière est possible. Il s'agit de l'Allocation de Demande d'Asile (ADA). Pour en bénéficier, la personne doit avoir accepté les offres matérielles d'accueil, et justifier de ressources mensuelles inférieures au montant du RSA. Cette allocation est versée jusqu'à la fin de la procédure de demande d'asile, et commence à être versée, en théorie, au plus tard 21 jours après l'enregistrement de la demande. Dans les faits, les délais sont plus long, et les CADA font parfois des avances. Le montant de cette allocation est composé d'un montant forfaitaire journalier et varie en fonction du nombre de personnes composant le foyer.

Une personne seule touche 6,80 euros/jour (soit environ 204 euros/mois). Un couple avec 2 enfants touche 17 euros/jour (soit environ 510 euros/mois). À ce montant journalier peut s'ajouter un montant supplémentaire de 5,40 € si aucune place d'hébergement n'a été proposée.

PLUS D'INFOS : En quoi consiste l'allocation pour demandeur d'asile ? : <http://bit.ly/1VHb9UT>

L'ACCÈS AU TRAVAIL

Les demandeurs d'asile n'ont pas le droit de travailler. Mais si au bout de 9 mois de procédure celle-ci est encore en cours, ils peuvent, à l'occasion de leur renouvellement de titre de séjour provisoire, faire la demande que sur celui-ci soit apposé la mention «avec autorisation de travail». L'idéal est de faire la demande accompagnée d'un certificat d'embauche, mais cela n'empêche pas un éventuel refus de la Prefecture.

LES CENTRES D'ACCUEIL ET D'ORIENTATION

Afin de désengorger Calais, l'état a mis en place depuis octobre 2015 des Centre d'Accueil et d'Orientation (CAO), un peu partout en France. Ces centres sont en fait des locaux vacants (centres de vacances en hivernage, anciens établissements publics, etc.) dans lesquels sont accueillis les personnes qui souhaitent demander l'asile en France. Ils y restent quelques semaines, le temps que soit enclenché leur demande d'asile et qu'une place en CADA leur soit attribuée. La gestion administrative et logistique de leur séjour est confiée à une association ou fondation locale. Suite au démantèlement du camp de Calais, l'ouverture des CAO s'est amplifiée, mais la plupart sont en cours de fermeture, et devraient à terme être remplacées par un autre type de centre d'accueil provisoire : les PRAHDA. Ceux-ci devraient commencer à ouvrir à la rentrée 2017.

PLUS D'INFOS :

Un premier bilan des centres de répit pour migrants - <http://bit.ly/1TqYHpG>

Article sur les futurs Prahda : <http://bit.ly/2p9IEX6>

Vous voulez AIDER ?

Quand ils sont en CAO (mais aussi en CADA), les demandeurs d'asiles sont pris en charge en ce qui concerne toutes leurs démarches administratives. Mais ils ont souvent des besoins matériels, ils sont aussi souvent isolés. Dans la plupart des villes qui ont accueilli des CAO, des collectifs citoyens se sont constitués, parfois avec l'appui d'associations locales. Si vous êtes dans une ville où des migrants ont été accueillis, vérifiez qu'un collectif ne s'est pas déjà constitué.

Plateforme d'information sur les CAO : <http://www.infocao.net>
<http://www.laubergedesmigrants.fr>
<http://www.utopia56.com>

LES MINEURS ISOLÉS ÉTRANGERS (MIE)

Les étrangers mineurs et isolés (non accompagnés d'un membre de leur famille majeur) qui arrivent en France sont théoriquement sous la responsabilité du Conseil Départemental. La première étape est l'évaluation de la minorité. La question de l'évaluation est sujette à débat, aucun test psychologique ou physique n'étant totalement fiable, pourtant les institutions se basent sur ceux-ci, parfois malgré la présence de pièce d'identité attestant la minorité.

Si la minorité est contestée par les tests, le jeune sort du dispositif de prise en charge du département, mais ne peut être pris en charge par les hébergements d'urgence, ceux-ci les considérant comme mineurs au vu de leurs pièces d'identité.

Le jeune peut faire un recours, avec l'aide d'un avocat, et ainsi être requalifié en mineur par la Juge des Enfants.

Une fois la minorité reconnue, le jeune est pris en charge en foyer, jusqu'à sa majorité (parfois jusque 20 ans s'il peut bénéficier d'un Contrat Jeune Majeur).

Si le mineur est âgé de moins de 15 ans à son arrivée en France, il obtient automatiquement un titre de séjour à sa majorité. S'il a entre 16 et 18 ans à son arrivée, à sa majorité il fait une demande de titre de séjour, et pour l'obtenir doit justifier d'une formation qualifiante d'au moins 6 mois.

PLUS D'INFOS : <https://infomie.net>

Vous voulez AIDER ?

Les foyers qui accueillent des mineurs isolés étrangers mettent parfois en place des parrainages des jeunes, ou sont à la recherche de bénévoles pour compléter les actions d'intégration mis en place. Pour avoir plus d'informations sur l'aide possible, il faut contacter directement l'Aide Sociale à l'Enfance de votre département, ou le RESF.
<http://www.educationsansfrontieres.org>

SITES UTILES

INFOS JURIDIQUES ET ADMINISTRATIVES

- Guide du demandeur d'asile (disponible en 23 langues) : <http://bit.ly/21jT0xG>
- Le livret d'accueil du demandeur d'asile (disponible en 8 langues) : <http://bit.ly/1YLeGQ2>
- GISTI - Le Groupe d'information et de soutien des immigré-e-s milite pour l'égal accès aux droits et à la citoyenneté sans considération de nationalité et pour la liberté de circulation. - <http://www.gisti.org>

RESSOURCES UTILES DANS L'ACCOMPAGNEMENT DE MIGRANTS ET DEMANDEURS D'ASILE

- Guide du routard pour les étrangers : entièrement composé d'illustrations, sorte de BD sans bulles, ce livret pratique permet de faciliter la communication avec ceux qui ne parlent pas notre langue, dans toutes les situations de la vie courante. <http://bit.ly/21jT0xG>
- Livret de santé bilingue (disponible en 23 langues) : ce livret de santé bilingue vise à aider les professionnels de santé ou du social en relation avec les personnes migrantes. <http://bit.ly/1Sz7q8h>
- Premiers mots en français - Syllabus de « français de survie » : <http://bit.ly/1VqrZrj>

DIVERS

- Plateforme de service aux migrants : réseau d'associations intervenant auprès des exilés dans la région Nord/Pas-de-Calais, à Cherbourg et Paris. <http://www.psmigrants.org/site/>
- FAQ demandeurs d'asile : <http://bit.ly/1NFI6ZT>
- FAQ réfugiés : <http://bit.ly/1SB9zmY>
- FAQ Mineurs isolés étrangers : <http://bit.ly/1YLhgp3>
- ForumRéfugiés - Association pour l'accueil des réfugiés, la défense du droit d'asile et la promotion de l'état de droit : <http://www.forumrefugies.org>

FACEBOOK

- France et au-delà Bretagne : <https://www.facebook.com/groups/964342333612322/>
- Plateforme d'aide aux réfugiés en France : <https://www.facebook.com/groups/123081368042139/>
- Soutien aux exilés de GdE et Stalingrad : <https://www.facebook.com/groups/177642579245883/>
- Réfugiés de la chapelle en Lutte : <https://www.facebook.com/groups/177642579245883/>
- InfoCAO : <https://www.facebook.com/InfoCAO/>

LEXIQUE DES ACRONYMES

ADA : Allocation de Demande d'Asile

CADA : Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile

CAO : Centre d'Accueil et d'Orientation

HUDA : Hébergement d'Urgence des Demandeurs d'Asile

MIE : Mineur Isolé Etranger

MNA : Mineur Non Accompagné

OFII : Office Français de l'Immigration et de l'Intégration

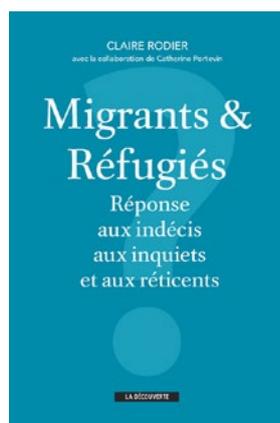
OFPRA : Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides

PADA : Plateforme d'Accueil des Demandeurs d'Asile

PRAHDA : PRogramme d'Accueil et d'Hébergement des Demandeurs d'Asile

PRIF : Préfecture Ile-De-France

DES LIVRES POUR ALLER PLUS LOIN



Migrants & réfugiés

Réponse aux incécis, aux inquiets et aux réticents

Claire Rodier - ISBN : 978-2-7071-8956-1

«Quelle différence entre réfugiés et migrants ? Combien sont-ils en proportion de la population européenne ? Pourquoi cet afflux soudain et va-t-il s'arrêter ? Ne va-t-il pas favoriser le terrorisme ? La France et l'Europe ont-elles la capacité d'accueillir cet afflux de migrants, compte tenu de la crise économique ? Faut-il supprimer l'espace Schengen ? Qu'est-ce qu'un hotspot ? Combien coûte la surveillance des frontières ? Ne vaudrait-il pas mieux les aider à rester chez eux ? C'est pour répondre sans tabou à ces interrogations légitimes, et à bien d'autres, que ce petit livre a été conçu. Présenté sous forme de questions-réponses, il permet de comprendre ce qui se joue pour nos sociétés, notre vision du monde et nos choix politiques face au destin des migrants.»

http://www.editionsladeouverte.fr/catalogue/index-Migrants__r_fugi_s-9782707190345.html



Migrations

État des lieux 2017

La Cimade - ISBN : 9978-2-900595-35-0

«Présente sur les terrains de l'aide aux personnes étrangères et de la défense des droits, La Cimade constate quotidiennement les difficultés vécues par celles et ceux, exilés, migrants ou réfugiés, qui viennent en France et en Europe chercher un avenir meilleur. Fondée sur des analyses d'experts, mais aussi sur les constats de terrain des militantes et militants de La Cimade et de nos partenaires associatifs, cette publication, dont la première édition est sortie en 2009, a pour objectif de rassembler, dans un document unique, une vision transversale des conséquences du durcissement incessant des lois et des pratiques administratives.»

<http://www.lacimade.org/publication/migrations-etat-des-lieux-2017/>



La fin de l'hospitalité

Lampedusa, Lesbos, Calais... jusqu'où irons-nous ?

Fabienne Brugère, Guillaume Le Blanc - ISBN : 978-2-08-139132-1

«Nous avons parcouru l'Europe, de la « Jungle » de Calais au centre de réfugiés caché dans les hangars de l'aéroport de Tempelhof à Berlin. Nous avons vu des barbelés prospérer dans les prairies. Des murs pousser comme des champignons.

Nous avons vu l'étranger cesser d'être un hôte pour devenir un ennemi, un barbare qu'il faut éloigner, repousser, ne plus voir. Toutes les civilisations anciennes s'accordaient sur un point : faire de l'étranger un hôte. Nous sommes en train de faire l'inverse, de transformer l'hôte en étranger. Jusqu'à quand ?»



De rêves et de papiers

547 jours avec les mineurs isolés étrangers

Rozenn Le Berre - ISBN : 2707193488

«Durant un an et demi, Rozenn Le Berre a travaillé comme éducatrice dans un service d'accueil pour les jeunes exilés arrivés en France sans leurs parents. De cette expérience, elle a tiré un récit littéraire à deux voix. La première, la sienne, est confinée à l'espace de son bureau et se fait l'écho de ces jeunes qui traînent des valises de souvenirs acides, mais que la fureur de vivre maintient debout. La seconde relate le voyage éprouvant de Souley, un jeune Malien qui a décidé de faire l'aventure et doit arriver en France avant ses dix-huit ans. Ce livre propose d'aller à la rencontre de jeunes filles et garçons malmenés par l'exil et le labyrinthe administratif français, mais qui parviennent petit à petit à se reconstruire, à sourire et danser, à être pénibles et idiots comme des adolescents, à ne plus avoir peur. À vivre au lieu de survivre.»

http://www.editionsladeouverte.fr/catalogue/index-De_reves_et_de_papiers-9782707193483.html

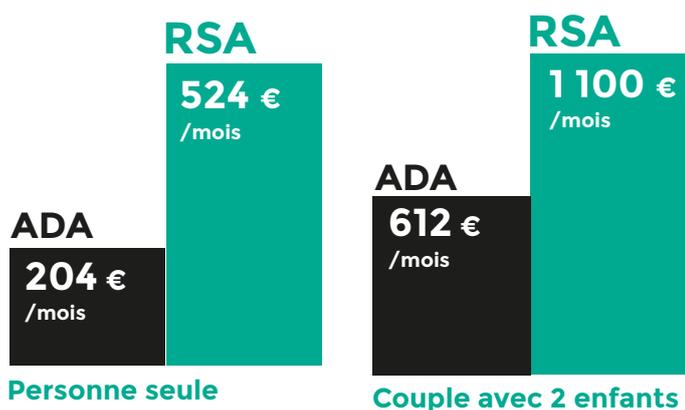
QUELQUES RÉPONSES AUX NOMBREUX PRÉJUGÉS SUR LES PERSONNES EN EXIL

“Pourquoi on en fait plus pour les migrants que pour les français ?”

C'est faux, les aides aux migrants sont inférieures aux aides que perçoivent les français. Les demandeurs d'asile perçoivent une allocation qui est en moyenne 2 fois inférieure au montant du RSA. Cette allocation s'appelle l'ADA (Allocation pour Demandeur d'Asile), et son montant est, pour une personne seule, de 204€/mois. Le montant du RSA dans la même situation est de 524€/mois. Pour un couple avec 2 enfants, l'ADA est de 612€/mois, et le RSA est de 1100€/mois. Ils ont en théorie droit à un logement, mais seulement 40% des demandeurs d'asile en bénéficient. L'extrême-droite fait circuler de fausses infos, par exemple sur une carte bancaire qui serait donnée aux migrants, et permettant de retirer 40 euros par jour. En réalité, ils obtiennent bien une carte bancaire, mais pour que le montant de l'allocation corresponde à l'équivalent de 40 euros/jour (1200€/mois), il faut que ce soit une famille avec 8 enfants ! Dans ce même cas de figure, une famille au RSA toucherait 2247€/mois⁽¹⁾. Les bénéficiaires de l'ADA ne peuvent obtenir aucune autre aide, CAF ou RSA. Les personnes qui aident les migrants sont généralement les mêmes que dans les associations de solidarité généralistes. Mettre en balance la situation des SDF et des migrants n'a aucune pertinence, les situations ne sont pas les mêmes. Et dans les statistiques nationales concernant les SDF, il n'est pas tenu compte de la nationalité de ceux-ci.

Les personnes qui aident les migrants sont AUSSI pour qu'on aide plus les personnes défavorisées de nationalité française. Et plutôt que de dépenser de l'énergie à manifester CONTRE l'accueil des migrants, il serait plus constructif de manifester POUR qu'il y ait plus d'aides aux personnes défavorisées. Sur les sites d'extrême-droite, on ne voit pas d'appels aux dons pour la banque alimentaire, la Croix-Rouge, ou le 115 du particulier.

On a même vu dernièrement un maire Front National pénaliser le Secours Populaire de sa ville, sous prétexte qu'ils venaient en aide AUSSI aux exilés. Le FN préfère donc pénaliser les exilés ET AUSSI des français dans le besoin, à des fins idéologiques.



“On nous parle des Syriens, mais il n’y a que des Africains !”

Il y a souvent une confusion entre les différents dispositifs d'accueil des réfugiés. Les Syriens qui sont accueillis ne passent pas ou très rarement par Calais, mais par des dispositifs autres, via le UNHCR par exemple. A Calais, et donc ensuite en CAO, les personnes viennent principalement du Soudan, Afghanistan, Erythrée, Irak...

Le Soudan est le cadre d'une guerre civile qui dure depuis plusieurs années, et aurait fait des dizaines de milliers de morts, et forcé près de 3 millions d'habitants à fuir leur foyer. Au Darfour, région du sud-ouest du Soudan, des attaques chimiques auraient été constatées, au moins 171 villages auraient été détruits⁽²⁾⁽³⁾.

En Afghanistan, il y a eu environ 15 000 personnes tuées en 2015⁽⁴⁾, et sur les 6 premiers mois de 2016 les Nations Unies évoque un bilan de 1600 morts parmi la population civile⁽⁵⁾.

En Erythrée les jeunes fuient pour échapper à un régime totalitaire qui les prive de toute perspective d'avenir. Les dirigeants érythréens sont accusés de crimes contre l'humanité par une commission d'enquête⁽⁶⁾⁽⁷⁾.

L'Irak est le cadre de conflits avec l'Etat Islamique, comme en Syrie. Ce sont principalement les Kurdes Irakiens qui fuient ce pays, dans les villes qui sont prises par Daesh et qui ne peuvent trouver asile en Turquie, où ils sont le plus souvent rejetés.

“Il n’y a que des hommes seuls, qui ont abandonné leur famille !”

Il y a en effet beaucoup d'hommes seuls, mais c'est logique. Le voyage coûte cher, et seuls les personnes les plus aisées peuvent se permettre de payer le voyage pour toute la famille. La plupart des hommes seuls font ce que nous aurions fait à leur place : ils vendent leur maison pour payer le voyage, confient leur famille à leurs parents, et prennent seuls le risque du voyage, en espérant pouvoir ensuite faire venir leur famille dans des conditions plus sécuritaires.

“Ils ont une culture trop différente de la nôtre, ils ne peuvent pas s’intégrer !”

Les supposées difficultés d'intégration ne sont pas le fait des différences de culture, mais du communautarisme. Œuvrer aux échanges interculturels empêche le communautarisme et favorise l'intégration.

“On nous parle de réfugiés de guerre, mais ce sont des migrants économiques !”

Les « migrants dits économiques » n’obtiendront pas l’asile. Seuls 24% des demandes d’asile obtiennent une réponse positive, après une procédure très longue et compliquée, pendant laquelle ils auront prouvé que leur vie était en danger s’ils retournaient dans leur pays. Une partie de ceux qui ne l’obtiendront pas resteront en France et deviendront des sans-papiers, en effet. Leur vie n’y sera pas confortable, et s’ils s’en contentent, c’est que leur vie s’ils retournent dans leur pays sera encore pire.

La seule question légitime qu’il faut se poser est : est-ce que nous aurions fait la même chose à leur place ? Si le pays où vous vivez ne vous permettait pas d’offrir une vie décente à vos enfants, et qu’un autre pays vous permettrait d’avoir pour vous et vos enfants un avenir un peu meilleur, vous ne partiriez pas ? Si vous admettez qu’à leur place vous feriez le même choix, sommes-nous légitimes pour les juger ?

Par ailleurs, les statistiques indiquent qu’il y a entre 2 et 2,5 millions de français expatriés à l’étranger, dont 8% au Proche et Moyen-Orient, et 15% en Afrique⁽⁸⁾. Les français ne migrent pas pour fuir la guerre, mais par choix ou pour obtenir des conditions de travail meilleures qu’ici. Ce sont, au sens strict du terme, des migrants économiques.

Cela revient à dire que **nous acceptons la migration économique quand elle nous concerne**, même quand elle n’est pas vitale, vers des pays dont nous refusons les migrants économiques.

“La France n’a pas les moyens d’accueillir toute la misère du monde !”

D’une part, elle est très loin d’accueillir toute la misère du monde, elle est même largement moins accueillante que d’autres pays européens. Ensuite, le coût de l’immigration est un sujet très complexe, il est possible de trouver des études qui dites toutes aussi sérieuses, et qui donnent des chiffres contradictoires. Certaines vont jusqu’à annoncer un coût de 70 milliards d’euros à l’échelle européenne, et d’autres vont jusqu’à dire que le solde serait positif de 1 milliard pour la France. Difficile donc d’en avoir une idée précise. Dans tous les cas, est-il souhaitable que notre pays se base sur des arguments économiques pour décider s’il doit ou non accepter de sauver des vies humaines en leur accordant sa protection ? D’autre part, les chiffres officiels de l’évasion fiscale vont jusqu’à des estimations de perte de 50 à 80 milliards d’euros pour la France⁽¹⁰⁾. Il semble donc qu’il soit plus question d’un choix de société que d’une réelle incapacité.

“Pourquoi ils ne restent pas dans leur pays pour se battre ? Nous en 40 on est entrés en résistance !”

Que ce soit pendant la première ou la deuxième guerre mondiale, les exodes ont été nombreux, entre la France et la Belgique, ou d’une région à l’autre. Les historiens estiment qu’il y a eu entre huit à dix millions de civils Belges, Hollandais, Luxembourgeois et Français qui ont fui l’invasion allemande⁽⁹⁾. Par ailleurs, les historiens estiment que moins de 1% des français sont entrés en résistance. Ce qui est nettement inférieur au pourcentage de résistants dans la population kurde par exemple. Nous n’avons donc aucune leçon à donner sur le sujet.

“On ne sera plus en sécurité ici, la délinquance va augmenter !”

Pour ce qui est de la présumée délinquance des étrangers, les sites d’extrême-droite n’hésitent pas à mettre en avant tous les faits divers où les patronymes des auteurs sont à consonances étrangères, en les assimilant automatiquement à des migrants... tout en ne parlent pas des mêmes faits divers, quand ceux-ci sont commis par des personnes au patronyme européen. Depuis octobre 2015, il y a eu plus de 300 CAO en France. Si la délinquance avait augmenté dans les villes qui ont accueilli des CAO, ça se saurait.

“Vous, les bénévoles, à force d’aider les migrants, vous favorisez l’appel d’air !”

La simple utilisation de l’expression « appel d’air » est détestable. Il n’est pas question d’air, ni de poussière, ni d’une quelconque matière, mais d’être humains, d’hommes, femmes et enfants. Être contre l’accueil des migrants n’excuse pas l’utilisation de termes inappropriés.

Quant à l’action des bénévoles, elle ne fait que palier aux carences du gouvernement, et n’a hélas aucun impact sur la politique d’asile en France.

(1) <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F33314>

(2) <http://www.lefigaro.fr/international/2016/07/11/01003-20160711ARTFIG00217-comprendre-la-crise-au-soudan-du-sud-en-cinq-questions.php>

(3) <http://www.lefigaro.fr/international/2016/09/29/01003-20160929ARTFIG00196-amnesty-accuse-le-soudan-d-attaques-chimiques-au-darfour.php>

(4) <https://www.amnesty.org/fr/countries/asia-and-the-pacific/afghanistan/report-afghanistan/>

(5) [https://fr.wikipedia.org/wiki/Guerre_d%27Afghanistan_\(depuis_2015\)](https://fr.wikipedia.org/wiki/Guerre_d%27Afghanistan_(depuis_2015))

(6) <http://www.rfi.fr/afrique/20160621-crimes-contre-humanite-erythree-une-situation-tres-serieuse-dit-mike-smith>

(7) <http://www.la-croix.com/Monde/Afrique/Leonard-Vincent-L-Erythree-est-en-etat-de-guerre-permanent-2016-04-01-1200750579>

(8) <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/services-aux-citoyens/inscription-consulaire-et-communautaire-francaise/article/la-communautaire-francaise-inscrite-au-registre-des-francais-etablis-hors-de>

(9) https://fr.wikipedia.org/wiki/Exode_de_1940_en_France

(10) <http://www.economie.gouv.fr/facileco/evaison-fiscale-chiffres-france-europe?language=fr>